



AVIS PUBLIC

Province de Québec
Municipalité de Batiscan

AVIS est, par la présente, donné par le soussigné directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Batiscan, que :

Au cours de la séance ordinaire qui sera tenue lundi le 4 juin 2018, à compter de 19h30 le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan doit statuer sur la demande de dérogation mineure numéro 2018-004 suivante :


- Les demandeurs sont propriétaire d'un lot vacant en bordure de la Promenade du Fleuve, à Batiscan G0X 1A0.

Les propriétaires de l'immeuble d'un lot vacant connu comme étant le lot numéro 4 904 171 du cadastre officiel du Québec situé dans la zone 125-R demande une dérogation mineure afin d'installer un bâtiment secondaire (remise) d'une dimension de 3,0 mètres de largeur par une profondeur de 2,4 mètres. Après vérification de la requête, l'installation du bâtiment secondaire (remise) ne respectera pas en tout point les dispositions de l'article 4.7 du règlement de zonage numéro 099-2008. Cet article nous précise qu'il doit y avoir un bâtiment principal sur un terrain avant d'ériger une construction accessoire ou avant d'occuper un terrain par un usage quelconque. Les demandeurs ont précisés dans leur requête que l'installation d'une remise leur permettrait de sécuriser leur entrée électrique et d'y laisser des outils pour maintenir l'entretien de leur terrain. Ces derniers sont domiciliés à Repentigny et selon leurs termes l'article 4.7 leur cause un préjudice sérieux ne pouvant sécuriser leurs installations. Ainsi la susdite demande consiste à obtenir des autorités municipales la permission de procéder à l'installation d'un bâtiment secondaire (remise) sur le terrain vacant correspondant au numéro de lot 4 904 171 du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Champlain ayant front en bordure de l'artère de la Promenade du Fleuve.

Le conseil municipal entendra toute personne intéressée relativement à cette demande lors de la prochaine séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Batiscan.

**Lundi, le 4 juin 2018
19 h 30
À la salle municipale
181, de la Salle, Batiscan**

FAIT, DONNÉ ET SIGNÉ à Batiscan, ce onzième jour du mois de mai deux mille dix-huit (11 mai 2018)



Pierre Massicotte
Directeur général et secrétaire-trésorier